



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des AESH

Question écrite n° 42179

Texte de la question

M. Michel Vialay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). En effet les associations d'accompagnants des élèves en situation de handicap alertent sur le manque d'effectif lié à cette profession indispensable aux élèves en situation de handicap. La faible rémunération de ces accompagnants et le manque de reconnaissance de la profession conduisent à un manque d'attrait pour cet emploi et donc à une baisse des effectifs. Cette baisse des effectifs d'accompagnants des élèves en situation de handicap se répercute sur la qualité du service fourni auprès des enfants en difficulté car les AESH doivent souvent se répartir entre plusieurs enfants qui ne sont pas toujours ni dans la même classe ni dans la même école. Ces enfants sont donc plusieurs heures par semaines livrés à eux-mêmes et leurs professeurs, qui ont d'autres élèves à gérer, doivent tenter de pallier l'absence d'AESH, mais ne peuvent leur attribuer toute l'attention dont ils ont besoin afin de pouvoir suivre la classe. La formation des accompagnants des élèves en situation de handicap est, de plus, limitée à 60 heures, un temps bien trop faible pour des personnes qui vont être amenées à accompagner des autistes, des dyslexiques, des élèves dans des situations bien différentes. L'absence de statut pour cette profession conduit par ailleurs à des situations variables d'un département à l'autre, cela est inacceptable. Il lui demande quelles actions il compte mettre en place pour réagir face à cette situation dommageable aux élèves en situation de handicap et aux professionnels qui les encadrent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vialay](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42179

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7755

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)